

Avis n° 2021/11-02
relatif à l'accréditation de
l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
Sigle :	INSA Strasbourg
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Strasbourg
Sites de l'école :	Strasbourg

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2018/10-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NV (nouvelle voie d'accès à une formation existante) :
Ingénieur diplômé de l'institut national des sciences appliquées de Strasbourg, spécialité génie civil, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'institut national des sciences appliquées de Strasbourg ;
- Vu le rapport établi par Hélène GRIMAUULT-DUC (membre de la CTI, rapporteure principale), Pascal BIDAN (membre de la CTI, co-rapporteur), Dominika GOND (experte auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 novembre 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut national des sciences appliquées de Strasbourg, spécialité génie civil	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2022-2023	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Solder le traitement des recommandations faites en 2016 et 2019 ;
- Proposer des indicateurs permettant de suivre plus finement l'avancement des points de positionnement et choix stratégiques et/ou de mise en conformité R&O ;
- Favoriser la mixité sociale des élèves (tous statuts et spécialités confondus) y compris dans les activités extra-scolaires, pour lesquels le temps dédié et la valorisation doivent être réels pour une très grande majorité.

Pour la spécialité Génie civil, en FISA

- Renforcer la préparation de la rentrée 2022 avec le CFAU, et notamment en priorité l'organisation de l'expérience à l'international ;
- Valoriser, en interne et auprès des tutelles, l'ouverture de cette nouvelle voie par l'apprentissage, et faire un bilan de la charge de travail associée au cumul des deux voies.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 décembre 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON